



Préavis municipal 08/08 concernant une demande de crédit pour l'aménagement d'une classe informatique au centre scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a quelques années encore, l'enseignement de l'informatique était donné dans le corridor du centre scolaire, dans un local aménagé provisoirement à cet effet. Puis, avec la libération d'une classe, les ordinateurs ont été déplacés dans cette dernière, endroit où ils se trouvent actuellement.

Cela dit, afin de faire face à la future organisation de la distribution des classes pour la rentrée 2008, la Direction de l'Etablissement scolaire nous a communiqué que le local en question allait à nouveau être utilisé pour l'enseignement. D'où l'idée de redéployer la classe informatique dans le couloir du 1^{er} étage.

Fort de l'expérience menée à l'époque, la Municipalité a étudié la possibilité d'aménager ce local au mieux en l'isolant du couloir afin de permettre un enseignement de qualité.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

Aménagement d'une paroi fixe avec porte	fr.	14'000.00
Installation électrique, éclairage	fr.	600.00
Stores	fr.	1'000.00
Ecran fixe	fr.	1'000.00
Total	fr.	16'600.00
Divers et imprévus	fr.	3'400.00
Total	fr.	20'000.00

A noter que le mobilier nécessaire est à disposition dans les stocks.

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer l'entier du crédit relatif à ce projet et il ne sera pas nécessaire de passer par un emprunt. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier sera amorti en 30 ans à raison de fr. 667.— env. par année à partir de l'exercice 2009.

./.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 08/08 du 29 mai 2008,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

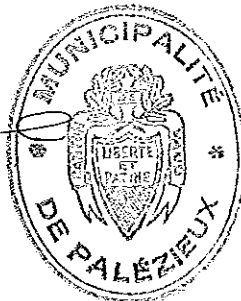
DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 20'000.-- pour l'aménagement d'une classe informatique au centre scolaire.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic :

Jean-Daniel Dind



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz

